

Les derniers jours

de la

Chartreuse d'Hérinnes

Contribution à l'Histoire de ce couvent.



Abbé Henri TEMPERMAN.

LES DERNIERS JOURS de la CHARTREUSE d'HÉRINNES

Contribution à l'Histoire de ce couvent.

Le 17 mars 1783, Joseph II supprimait d'un trait de plume les couvents et les ordres contemplatifs, déclarés « parfaitement inutiles à la religion, à l'Etat et au prochain ». Quatre mois plus tard, toute activité est interdite aux ermites des bois et des campagnes « à cause des inconvénients qui en résultent » (1), puis les confréries religieuses furent remplacées par celle de « L'Amour actif du prochain ». Contre ces nouveautés, l'archevêque de Malines protesta, mais l'empereur lui fit répondre : « vos remontrances sont sans doute l'effet d'un délire ! ».

Il est vrai que cette mesure arbitraire comptait des antécédents. Déjà Marie-Thérèse s'était mêlée de régenter la religion en portant des décrets sur les dots des religieuses (13 mai 1771) et sur l'âge d'admission (18 avril 1772).

Joseph II sera plus audacieux. Le 28 novembre 1781, il promulguait un édit défendant aux ordres religieux d'obéir à des supérieurs étrangers ; en avril 1782, des commissaires se pré-

(1) C'était fort généraliser ! Ainsi en 1775, il subsistait un seul ermitage au doyenné de Hal, celui de Castre, qui comprenait trois profès et un novice. « Ils tiennent école, écrit le doyen Walraevens, et enseignent « la jeunesse en français et en flamand. Ils mènent une vie régulière et « assistent aux offices de la paroisse ».

A. D. N., n° 9910, cumulus 1985. Déclaration de N. Walraevens, curé de Marcq et doyen de chrétienté, signée du 11 septembre 1775.

sentiaient pour dresser l'inventaire des couvents ; l'année suivante paraissait le décret de spoliation « à l'avantage de la religion... rien, en effet de plus convenable que d'employer une partie des revenus des biens du clergé régulier à un usage plus utile que ne l'est celui qu'on fait jusqu'à présent ». Mais, les protestations pleuvent de toutes parts : les Etats du Hainaut font valoir les avantages économiques que procurent les couvents, les Conseils de Flandre et de Brabant refusent de publier l'édit... qu'importe à l'empereur-sacristain ! Le 5 avril 1783, le gouvernement communiqua à l'archevêque de Malines une première liste de couvents supprimés (Chartreux, Carmélites, Riches-Clares, Dominicaines, etc.), puis bientôt une seconde (Chanoines Réguliers de Saint Augustin, Célestins, Guillemites...) et enfin une troisième (Couvents des Pauvres-Clares, des Capucines, des Annonciades, etc.) Toutes ces maisons devaient être évacuées pour le 3 juillet 1783. Le 2 juillet de l'année suivante les cinq maisons des Trinitaires et les Confréries de cet ordre étaient supprimées... et tout cela sans aucun accord avec la Cour Romaine et les autorités religieuses ! En compensation les religieux qui rentraient dans le monde se voyaient accorder une pension de 420 à 480 florins, les moniales, une de 300 à 350 florins. (2)

Le 25 mars 1783, un « Comité de la Caisse de Religion » fut créé pour gérer les biens des couvents supprimés ; le 5 mars 1787, il passa la main au « Conseil du Gouvernement Général » puis après la restauration autrichienne, le 27 juillet 1791, au Conseil des Finances. Quant à l'opération elle-même, elle s'avéra très peu brillante, le produit des aliénations étant de très loin insuffisant à acquitter les charges de l'administration et des pensions.

La spoliation se fit sans retard et sans ménagements, un peu comme le milliard des Congrégations en 1903. L'argenterie, même de très grande valeur, fut jetée au creuset pour être convertie en monnaie. Les vêtements et les ustensiles liturgiques, ostensoirs, ciboires, encensoirs furent offerts aux seuls curés et acquis souvent à vil prix. Les autels et le mobilier furent parfois cédés gratuitement, tandis que plus de 22.000 tableaux, réunis

(2) A la fin de juin 1784, 126 couvents étaient abandonnés ; ainsi près de 3000 religieux et moniales « avaient été retirés de l'oisiveté des cloîtres et rendus à la vie civile » ! Un concierge devait assurer la garde des bâtiments en attendant qu'ils fussent vendus, convertis en hospice ou remis à l'intendance militaire.

en trois dépôts, Bruxelles, Gand et Anvers furent liquidés bien en-dessous de leur valeur.

En général, le clergé diocésain ne résista guère à ces offres alléchantes. Les évêques établirent des paroisses dans les églises des couvents, les curés se montrèrent volontiers acquéreurs des biens aliénés (3). Le « Guide d'Enghien » d'E. Matthieu signale l'achat en 1785, de 850 carreaux en pierre de Namur, provenant de l'ancienne chartreuse d'Hérinnes, destinés à réparer le chœur de l'église Saint-Nicolas d'Enghien.

Le 10 mai 1784, l'avocat Fleur, administrateur du Comité de la Caisse de Religion, offre en soumission les tableaux, meubles, vêtements liturgiques du couvent supprimé des Pénitentes de Mons (4).

Le sieur Derweduwelz (5), curé d'Enghien, acquiert là pour 150 florins, « deux chasubles de moire jaune, deux dalmatiques, une chape, etc. » ; puis pour 180 florins : « une chasuble de tissu « fleuragé en or, deux dalmatiques, un antipane, une chape fleuragé bordé d'un large galon avec broderie en figure antique » ; enfin pour 150 florins, « une chasuble de moire en argent, colonne de damas fleuragée... ».

Ici, le curé est acquéreur mais parfois comme à Baudour, ce sont les maire et échevins, à l'intention de l'église paroissiale.

Le 30 décembre 1784, le curé de Pepingen, J.-F. Janssens, achète par soumission et pour 50 florins le maître-autel avec le tabernacle et... les bouquets placés à côté... du couvent de Groendaele. Le grand tableau avait déjà disparu.

Le 12 janvier suivant, c'est le petit autel et le confessionnal qui sont sollicités à titre gratuit par J.-F. Schuerdens, curé d'Everbergh (6).

En effet, certains objets sont remis gracieusement à des églises pauvres et leurs curés ne se font pas faute de réclamer !

(3) G. De Schepper, dans son livre « La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents sous Joseph II », signale l'indifférence publique et l'empressement des clercs et laïcs à acquérir les œuvres d'art enlevées aux maisons religieuses (p. 229).

(4) A. G. R., Caisse de Religion, n° 106, 107 et 108.

(5) Originaire de Hoves, il devait mourir l'année suivante, le 17 août 1785.

(6) A. G. R., Caisse de Rel., n° 53.

A. Biourge, curé de Petit-Rœulx-lez-Braine, en Brabant, souhaite recevoir un ornement complet de la maison d'Orival (Couvent des Trinitaires près de Nivelles) ou de tout ailleurs... « mon église est très obérée aiant été dans le cas d'en faire bâtir une depuis peu » (7).

Le 11 février 1785, G. Carnonckel, curé d'Hautecroix, sollicite... et obtient une « croix de bois avec le petit Christ d'argent dont il parle ».

C'est ainsi que curés, mambours, maires et échevins adressent des centaines de suppliques faisant offre ou même suroffre contre des concurrents, sollicitant parfois aussi un don à titre gracieux.

Certains même, las d'attendre, se sont adressés à Bruxelles et E.-J. De Turck écrit de là à l'administrateur Fleur à Mons, le 28 juillet 1784 :

« Les curés de la province de Hainaut paroissant inquiets et « se plaindre de ce que la distribution des ornemens, linges et « effets d'église de seconde classe, qui dans les autres diocèses « se trouve totalement effectuée depuis plusieurs mois, n'est point « encore commencée dans celui de Cambrai... Le doyen de Chrétien à Mons (Du Mont) retarde ce travail à raison de son « âge et de ses incommodités... il devrait procéder de concert « avec le curé du Béguinage, Lagniau ».

Il n'en allait guère mieux au doyenné d'Enghien. C'est J. Monthirons (8) qui écrit d'Enghien à Bruxelles, le 27 juillet 1784 :

« Messieurs,

« Le curé de Quenast m'a prié d'écrire à vos seigneuries afin « qu'elles daigneraient donner la commission à M. Vanhourder- « linghe doien du tristicq de Hal... qui connaît les besoins des « paroisses de son district... »

« Si Messieurs commettraient les doiens de chaque district... » et il ajoute que les curés le harcèlent... et qu'on espère un vicaire pour le quartier des Chartreux à Hérinnes (9).

(7) Caisse de Religion, n° 56. L'église fut complètement reconstruite en 1777.

(8) Jean-Joseph Monthiron avec ou sans « s », décédé à Enghien le 15 août 1804.

(9) A. G. R., Caisse de Religion, n° 58.

En ce XVII^e siècle finissant, le monde, si bien représenté par Goya, semble atteint de folie : cet empereur qui enlève jusqu'aux couverts d'argent des couvents, et ce clergé séculier qui se lance à l'attaque des défroques de ses confrères en religion. Voilà qui manque, à tout le moins, de dignité.

*
**

Après ce préambule utile pour nous situer dans le climat de l'époque, demandons-nous ce qui advint de la chartreuse d'Hérinnes, de ses biens et de son mobilier. Et d'abord, quel était le 26 avril 1783, date de sa suppression, le personnel religieux et laïc.

Dans un rapport de 1775, de peu donc antérieur au décret de Joseph II, le doyen de Hal, Nestor Walraevens (10) signale qu'à cette date le monastère comptait onze prêtres et deux frères laïcs ; il ajoute, non sans une pointe d'acrimonie, que le père abbé (11) est souvent absent, voyageant en carosse — ce sera la berline que l'on vendra bientôt — et scandalisant par là les fidèles tandis que les autres religieux observent scrupuleusement la règle de clôture. En mai 1782, déjà, avait été fournie aux administrateurs de la Caisse de Religion la liste des « individus du couvent » (12). Comme on le sait, le décret de l'empereur date du 17 mars 1783, et fut suivi très vite, dès le 26 avril suivant, de son application à la Chartreuse.

Le personnel semble inchangé : le prieur, chef de la communauté est un certain Vanderherreweghen, aidé par un procureur, Vanmeulders ou Vanmulders. Puis viennent un coadjuteur nommé Bruno le Comte (13), un vicaire Debacker ou De Backre et un sacristain Bernard Bonvie ou Bonnevie. A ces prêtres, il faut ajouter dom Hugo Ducaers, dom Pierre Vannieuwenhoven et trois autres : Cromoogen, Luycx et Lambrechts. Les deux frères laïcs de 1775, probablement diacres en 1783, envoyés à Cambrai en vue de leur ordination sacerdotale, sont absents lors de l'expulsion des religieux. Ce sont Andreas Loons ou Loens et

(10) A. D. N. à Lille ; numéro provisoire 9910, cumulus 1985.

(11) Lire « le prieur » car les chartreux n'ont pas d'abbé.

(12) A. G. R., Caisse de Religion, n° 412.

(13) L'inventaire manuscrit d'Enghien cite comme coadjuteur un nommé De Groote.

Hugues Tomboy qui témoignent par là de la vitalité de l'antique fondation de Walter d'Enghien.

Tous deux, avec le père Bruno Le Comte enverront en 1794 une pétition à l'empereur dans le but de rétablir la Chartreuse disparue.

Ainsi, la communauté comprenait douze religieux, un de plus que huit ans auparavant. Malheureusement — les poissons des viviers de Schilbeke, le régime, les jeûnes ou l'isolement en étaient-ils responsables ? — toujours est-il que trois d'entre eux, les pères Luycx, Lambrechts et Cromhogen sont « valétudinaires », qualifiés par l'administrateur Cattoir d'« imbéciles » terme qu'il faut comprendre dans son sens ancien, étymologique : faibles de santé et d'esprit, peut-être neurasthéniques ou atteints d'un grain de folie. Les 24 et 26 mai, le père prieur s'informe auprès de l'administration de Bruxelles de ce qu'il faudrait en faire, mais déjà à cette date la veuve d'A. Lambrechts a demandé à ces messieurs de reprendre son fils chez elle à Bruxelles moyennant une pension de 300 frs., plus les frais de médecin, chirurgien, apothicaire. Son désir fut sans doute agréé car le 6 septembre elle adressait aux administrateurs une requête en vue de transférer son fils à Gheel... ce qui lui fut refusé comme on va le voir.

C'est en effet 300 frs de pension aux « trois imbéciles », plus 150 frs. pour entretien et médicaments que la Caisse de Religion leur promet (14).

Ils seront hospitalisés dans la maison des Cellites à Bruxelles qui recevra pour leur usage des matelas, oreillers et couverts provenant du couvent d'Hérinnes.

Ces projets furent-ils réalisés ? C'est peu probable car il semble que Cromoogen fut hébergé par son père Jérôme, au moins pendant un certain temps puisque celui-ci envoya une requête en vue d'être indemnisé des frais « de pension, détention, entretien, médecins et médicaments »... tout et tout, quoi ! mais il lui est répondu de s'adresser au supérieur des frères Cellites de Bruxelles.

Ceux-ci ne sont pas d'accord car le 25 août, Cattoir décide de les placer tous les trois aux Alexiens ; soit, mais le supérieur

(14) Lettre de la C. R. au supérieur d'Hérinnes, datée du 17 juin 1783.

de cette maison réclame 420 frs. de pension au lieu de 300, payée par trimestre et 480 frs. dès qu'ils atteindront 60 ans !

Le nouveau régime est bénéfique pour Cromoogen et le 31 octobre déjà, il envoie, du couvent des Alexiens une lettre qu'il signe : « B. Cromoogen — presbyter ex-Cartusianus ». Le 5 novembre suivant, en parfaite santé, on lui permet de quitter les Alexiens tout en conservant le droit à sa pension.

Pendant ce temps, que se passait-il à la Chartreuse ? D'après une lettre du 13 juin 1783, tous les religieux auraient été expulsés pour le 18 courant :

« Quant aux individus qui sont sortis, les deux imbéciles « sont sortis le 2 et le 4 juin. Le 6 est sorti le coadjuteur qui est « éticque (15) depuis quatre ans. Le médecin dit qu'il ne passera « pas ce mois-ci ; trois autres sont sortis le 10... Il y reste encore « les prieur, procureur, vicaire et sacristain qui attendent le retour « des deux diacres ordonnés prêtres à Cambrai. Je compte que « pour le 17 ou 18 courant tous les individus seront sortis du « couvent » (16).

Aux 12 ou 13 religieux si l'on compte De Grootte, disparu, il nous faut ajouter dix domestiques dont un cocher, un bouvier et des ouvriers agricoles, journaliers, qui appartenaient au village et ne logeaient pas au couvent.

**

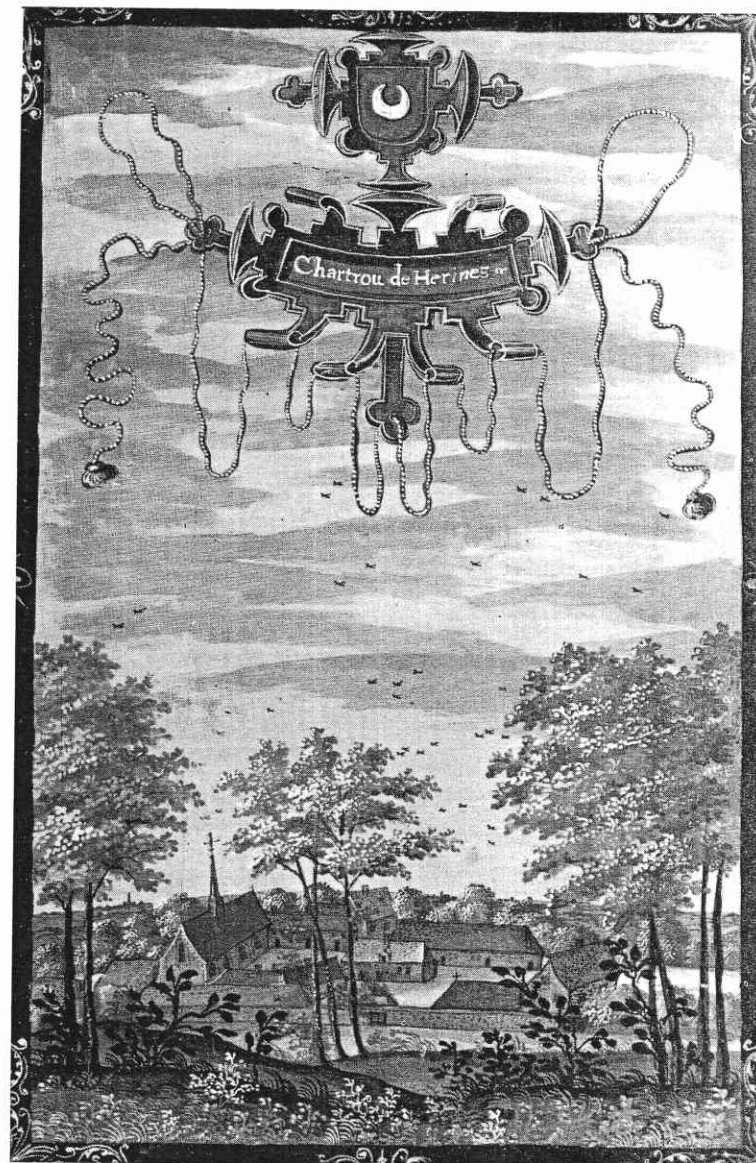
Le 5 avril 1783, les administrateurs avaient levé l'argent liquide soit 3656 florins 19 pattars et 9 deniers.

Le 26, la suppression de la Chartreuse « a été exécutée » et un état des biens, revenus et charges a été dressé par Jean-Antoine-Joseph Pépin, conseiller fiscal du Hainaut. Cet état forme un gros volume qui mériterait une étude particulière.

Le lendemain 27, Jean-Joseph Monthiron d'Enghien dresse méticuleusement un inventaire des objets d'argenterie qui seront aussitôt emballés et envoyés à la monnaie de Bruxelles. C'est une grande feuille imprimée, de 72 cms. sur 53 de haut portant en

(15) Eticque : dans la région d'Enghien ce terme a le sens de poitrine, tuberculeux.

(16) A. G. R., Caisse de Religion, n°s 411 et 412.



La Chartreuse d'Hérinnes
(vers 1600)

Österreichische Nationalbibliothek, Vienne.

titre : Tabelle retraçant « individuellement » la vaisselle du couvent des Chartreux d'Hérinnes-lez-Enghien. Le nom des différents objets était imprimé à l'avance ; il suffisait à l'administrateur d'en indiquer simplement le nombre :

« 3 cuillers à servir, 12 cuillers, 12 fourchettes, 2 poivriés, 1 cafetière, 1 porte-caraffes, 4 chandeliers »... en plus certains « effets qu'il n'a pas été possible de classifier : dix-huit cuillers et fourchettes de dessert ».

Provisoirement, c'est-à-dire jusqu'au 22 août 1783, Monthiron laissait à l'usage de la communauté 1 cuiller à servir, 12 cuillers et 12 fourchettes et 11 cuillers à café.

« Ainsi besogné audit Couvent le 27 avril 1783 par les sous-signés receveur et économe ».

J. Monthirons.

N. De Ryst.

Une deuxième « table » ou grande feuille imprimée retrace individuellement les vases sacrés de l'église :

« 1 cercle de remontrances où l'on met la sainte hostie, 9 calices avec patennes, 3 boîtes où l'on met les saintes Hosties « et les Saintes Huiles, 1 encensoir, 1 navette, 6 burettes, 3 assiettes et plats, 1 missel garni, 4 chandeliers petits, 1 goupillon « garni en argent, 1 lampe, 2 crucifix, 2 couronnes et 1 sceptre » (17).

Une note manuscrite ajoute « quelques effets précieux qu'il n'a pas été possible de classifier soit quatre petits cœurs, deux petits cercles, une médaille, un chapelet, une petite boule, une écaille d'argent dorée pour faire l'eau bénite ».

Mais nos administrateurs ont des instincts de Sherlock Holmes. Ils ont découvert un billet daté du 14 février 1782, par lequel l'orfèvre Beghin de Mons reconnaît avoir chez lui quatre chandeliers d'argent pesant deux cent vingt onces un « éterlin » pour en faire des nouveaux. Ces chandeliers seront repris dans l'inventaire et confisqués.

En plus de tous ces objets, on note une croix d'argent avec un Christ du même métal, et un autre sur une croix de cuivre.

Provisoirement, la communauté conservait pour l'exercice du culte « 1 ciboire, 4 calices avec patennes, 1 boîte pour les saintes Hosties ou les saintes Huiles, 1 missel garni ». Tous ces

(17) Couronnes et sceptre ornaient la statue de la Vierge.

objets seront remis le 22 août 1783 « à Monsieur Marquart-Waradin de la Monnoie de S. Maj. à Bruxelles », avec les cuillères et les fourchettes déjà citées. Les administrateurs leur adjoignirent alors un petit reliquaire en croix d'argent, deux reliquaires en argent doré et un reliquaire avec un pied d'argent. Tous ces objets furent enfermés dans une petite caisse et envoyés à la Monnaie... les a-t-on fondus ou furent-ils revendus ? (18)

*
**

Au début du mois de mai 1783, J.-A.-J. Pépin, aidé de deux hommes de fief « faisant fonction de notaires » dressait un inventaire des meubles et effets.

La bibliothèque du Couvent était riche de 460 volumes dont Miroeus, les chartes du Hainaut, les Annales de la Province de Hainaut par Vinchaut, l'Histoire d'Enghien de Colins, les dix volumes de Commentaires bibliques de Cornelius à Lapidé, plus des « livres délabrés gothiques » qui ne retinrent pas l'attention des administrateurs.

L'« argent monnoyés » les intéressaient davantage ; dans un ferme (coffre), se trouvaient 235 florins 14 pattars et au comptoir du procureur, 445 florins 14 pattars. C'était peu et nos hommes étaient déçus. Le père prieur expliqua qu'il avait fallu reconstruire le cloître en 1781, deux fermes aussi et réparer l'église. De plus, en 1757, les religieux avaient remboursé des dettes d'un montant de 5.581 florins 14 p. 2 d.

Puis vint la visite détaillée des cellules et des bâtiments : le clocher possède un carillon de 25 cloches avec son tambour de fer et une horloge ; le réfectoire est orné de douze tableaux, encadrés dans le lambris, racontant la vie de Saint Bruno ; deux grands anges se trouvent aux côtés du maître-autel dont le retable porte un tableau représentant l'Assomption de la Vierge (19).

Le quartier de Don Vanmeulders, procureur, compte 29 volumes in quarto, dont : un dictionnaire latin-français édité à Paris, le *Theatrum Orbis terrarum* d'Abraham Ortelius, une bible plantinienne, le grand dictionnaire français-flamand de Jan

(18) A. G. R., Caisse de Religion, n° 65.

(19) A. G. R., Caisse de Religion, n°s 411 et 412.

Louys D'Arsy, le *medicus christianus* de Louis Bertha, les chartes de Hainaut ; puis 62 volumes in-octavo dont les œuvres de Thomas à Kempis, la « *Belgii descriptio* » de Louis Guiciardin, et les 33 volumes du « *Manipulus sacer concionum* » par Jérémie Drescelius !

La cellule du père coadjuteur est un peu moins riche bien qu'elle renferme 50 volumes dont : le *Concilium tridentinum* (1 vol.), le voyageur françois, Voltaire parmi les ombres et un *Voiage autour du monde* en 5 volumes.

Dom Debacker, vicaire, a 75 volumes, la plupart en latin, 15 en français et 10 en flamand. S'y trouvent les « *Sententiae* » de Pierre Lombard.

Dom Bouvie possède 95 volumes, presque tous en latin, dont les « *Opuscula* » en 4 volumes de Mayart... sans doute les sermons d'Olivier Maillard, prédicateur célèbre du XV^e siècle.

Les autres cellules fournirent un ouvrage d'Alphonse Rodriguez en 4 volumes chez dom Cromoogen et une bible, un missel annoté et la règle cartusienne chez dom Tomboy, diacre (20).

*
**

Après l'inventaire des livres, voici celui des tableaux, assez nombreux — on en compte 67 épars dans le couvent, décrits souvent trop sommairement pour en permettre l'identification.

Au réfectoire, en plus de l'histoire de Saint Bruno en douze tableaux, il y en a trois autres représentant le Christ, la Sainte Vierge et Saint Jean. En plus, 47 estampes encadrées et un christ en bois avec son pied, etc...

A l'église, le maître-autel s'orne d'une Assomption (10 pieds de haut sur 7 de large) peinte par Jean van Houbraken. Un tableau représente la Nativité et un autre, la décollation de Saint Jean.

L'autel de la Sainte Famille, représentée par de Craeyer, s'orne d'un tableau de 8 pieds de haut sur 5 de large.

(20) Cet inventaire était dressé non seulement pour la vente des livres mais aussi en vue d'être soumis à la censure du gouvernement.

Dans la chambre haute des étrangers, un tableau montre Notre-Seigneur dans le suaire, un autre porte un pot de fleurs.

Dans la deuxième chambre, une annonciation. Puis Monthiron cite une longue série de tableaux qu'il n'est pas possible de situer dans une seule pièce :

une adoration des bergers ; une adoration des mages (4 pieds de large sur 3 de haut) ; la Vierge avec l'Enfant et Joseph dans un paysage (4 pieds de large et 2 p. 1/2 de haut) ; Saint Antoine au désert (encadré de bois noir) ; le Christ avec la Vierge et Saint Jean (1 p. 1/2 de large sur 2 pieds de haut) ; des fruits (3 pieds de large sur 2 p. 1/2 de haut) ; un tableau déchiré représentant le martyre de plusieurs chartreux (8 pieds carrés environ) ; l'Enfant Jésus avec la Vierge, Saint Joseph et un chartreux en adoration ; Sainte Marie-Madeleine, pénitente ; Saint Hugo ; quatre tableaux au cadre noir, représentant des pots de fleurs ; Notre-Seigneur à la couronne.

Dans la petite chambre d'hôte : Rebecca près du puits avec Eliézer ; Joseph tenant l'Enfant ; la fuite en Egypte dans un paysage ; quatre tableaux de pots et bouquets de fleurs ; enfin deux paysages avec quelques édifices finement peints.

Dans l'allée d'en bas : la Vierge avec l'Enfant et Sainte Catherine.

Dans la grande chambre d'hôte : dans la boiserie de la cheminée, une tapisserie de Bruxelles représentant Notre Sauveur en croix.

A l'église : à l'autel de Saint Bruno, on voit ce saint avec le duc de Calabre (8 pieds de haut sur 5 de large). En face du maître-autel : la vêtue d'un chartreux novice (13 pieds carrés). Dans la chapelle du prieur : Sainte Barbe et Sainte Catherine (5 pieds de haut sur 4 de large) (21).

Après l'inventaire des tableaux vient celui des plus petits objets, car absolument tous les effets devaient être vendus : paillasses, matelas, oreillers, draps de lit, couvertures de laine (deux par chambre), rideaux de lit et de fenêtre !

Ainsi dans la cellule du prieur, Monthiron relève quatre cartes du pays sur papier, un prie-Dieu, deux petits baromètres, une cuillère et une fourchette en argent, un écritoire portatif.

(21) A. G. R., Arch. Eccl. du Brabant, n° 20.430/8. Inventaire de J. Monthiron du 20 mai 1783.

Chez le vicaire Debackere, un vase d'étain dont on ferait aujourd'hui un cache-pot, des chenêts, des pincettes en cuivre, un réchaud de cuivre, etc.

Dom Cromooghe possède un écritoire d'étain, un banc de menuisier avec son étau, des serre-joints et un tour « à guillocher » (22) avec ses accessoires. Dom Vannieuwenhoven possède lui aussi un tour semblable, tandis que dans les autres cellules on relève des chenêts, pelles à feu et épinettes de fer, baromètre, etc.

La vente de tous ces objets se fit lentement et ce ne sera que le 26 janvier 1785 que Turck écrira de Bruxelles à Monthiron : « vous êtes chargé de vendre publiquement la cheminée de marbre de la 1^{re} chambre d'hôte, la boiserie et la tapisserie de Bruxelles, etc. plus quatre chaudrons de cuivre, la pompe du jardin, les lambris, les mappemondes, etc. L'œuvre des vandales se poursuit l'année durant : le 9 avril est agréée la vente des tableaux pour la somme de 1638 florins 11 sols, moins 5 florins 9 s. 6 d. de frais ; le 31 août, l'adjudication des matériaux provenant des encloîtres.

*
**

Le revenu de la Chartreuse, en rentes seigneuriales provenant de dons, parfois chargées de fondations d'obits à partir de l'année 1314, était assez considérable. Plus de 35 rentes, dues à Gages et d'autres encore à Herchies, s'élevaient à la somme de 5097 florins 14 pattars 6 deniers. Quatre maisons et héritages, situés dans la ville de Gages, devaient au couvent des rentes seigneuriales « en vertu de don et fondation que lui fit en l'an 1314, « feu Mgr. Wattier, seigneur d'Enghien ». Mgr. Dandelot en devait aussi sur 7 journaux de terre tandis qu'à Herchies, des rentes irrédimibles rapportaient 149 florins 3 pattars 2 deniers dans lesquelles le comte d'Egmont intervenait pour 10 livres, 13 sols et 1 denier.

Les rentes seigneuriales situées à Gages avec un droit de terrage sur 9 bonniers 1 journal furent vendues le 24 avril 1786 à N. du Mont, marquis de Gages. Pour les premières, il en fut acquéreur au prix de 5097 florins, 14 sols, 6 deniers et déboursa 1232 florins pour le second. Ce noble seigneur venait de procéder

(22) Lire : à guillocher ?

à une bien mauvaise opération s'il en fut... quelques six ans plus tard, la Révolution supprimait d'un trait de plume absolument tous les droits seigneuriaux (23).

Les administrateurs, en vrais comptables, relèvent ensuite toutes les rentes non-seigneuriales dues par de nombreux débiteurs et qui n'avaient plus été honorées depuis parfois très longtemps, soit un retard d'un à 27 ans.

Une première liste contient les noms de 24 débiteurs parmi lesquels on trouve : la maison du curé d'Enghien qui doit 3 florins, 16, 6 pour trois années ; la confrérie de Saint Eloy qui doit dix ans, soit en tout une très modeste dette de 1 florin 6 pattars ; l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai doit pour 21 ans, 1 florin, 15 pattars mais en plus pour une autre rente en retard de 8 ans, 3 florins, 4 pattars. Pour cette première liste, on pouvait donc espérer recouvrer la somme de 1744 florins, 6 pattars, 8 d. 1/2.

Une seconde liste porte les noms de quarante débiteurs originaires d'Enghien ou des environs qui, en général doivent des sommes plus modestes encore allant jusqu'à 10 pattars. Il est vrai que le retard est parfois considérable et peut s'étendre à 30 ans. Le total ne s'élève qu'à 354 florins, 3 pattars, 11 d. 1/2. Furent-ils jamais recouverts ? On en peut douter.

A partir du 9 janvier 1787, certains débiteurs de rentes habitant Enghien, Thollembeek, Herfelinghen s'offrirent pour les racheter.

A cette occasion il y eut des difficultés entre l'administrateur Monthiron qui en avait accepté le remboursement au « denier 18 argent fort » tandis que l'official P. Drugman en exigeait le rachat au denier 24 car ces rentes étant irrédimibles, il fallait se conformer à la circulaire du 10 octobre 1785 (lettre de Drugman du 18 janvier 1786). Monthiron lui répond le 23 janvier qu'il ignore si elles sont rédimebles ou irrédimebles... en vain car il est obligé de faire connaître aux débiteurs de rentes que leur remboursement devra se faire au denier 24 argent fort, ce qui augmentait d'environ 6 % le capital nécessaire au rachat (24).

*
**

(23) A. G. R., Caisse de Religion, n° 411 et 412.

(24) A. G. R., Caisse de Religion, n° 202.

Quant aux ornements liturgiques, Monthiron avait reçu le 26 février puis le 6 mars 1784 des instructions détaillées de Bruxelles. Les linges et ornements devaient être soustraits à tout usage profane, ne point être exposés en vente publique mais offerts aux curés à l'exclusion de toute personne laïque et même ecclésiastique privée. Il fallait faire imprimer une annonce pour Enghien, les villes voisines et les églises de la campagne ; une exposition aurait lieu à Enghien, puis on recevrait les soumissions du 21 mars au 9 avril selon un formulaire imposé : Je soussigné... offre pour le numéro... la somme de.....

Déjà l'année précédente, le 11 juin 1783, J. Monthiron, aidé de N. De Ryst, avait dressé un minutieux tableau des ornements trouvés à la Chartreuse, 56 chasubles dont quelques très belles : quatre blanches avec croix brodée en bosse en or avec galons d'or ; une rouge de drap d'or avec la croix brodée en figures représentant la passion de Notre-Seigneur. La statue de la Vierge possédait trois habits, trois voiles et autant d'habits pour revêtir l'Enfant Jésus. L'inventaire comptait encore six écharpes de prêtres, probablement des voiles huméraux et trois autres servant au livre d'évangile de couleur blanche, rouge et noire.

Le 5 mars 1784, Monthiron envoyait cet inventaire à Bruxelles. On ne sait ce que devinrent ces ornements. Ils ne furent pas tous vendus, car l'année suivante, le 2 mai 1785, il distribuait les ornements, linges, effets de second ordre à diverses églises dont Gages, Wodecq et Graty « avant qu'il avait été décidé d'ériger cette dernière en succursale » (25).

*
**

La Chartreuse possédait dans une tour éloignée de plus de quarante pas de l'église un petit carillon très harmonieux de 26 cloches avec une horloge ; la plus grosse pouvait être portée par deux hommes. Le 4 décembre 1783, l'ensemble fut vendu aux enchères publiques au nommé Durœux, lieutenant de la ville de Chimay, acquéreur au prix de 3050 florins « pour ceux du magistrat de cette ville ».

*
**

(25) A. G. R., Caisse de Religion, n° 411.

La Chartreuse d'Hérinnes constituait une communauté à vie contemplative mais elle était aussi, subsidiairement, une entreprise agricole pourvue de terres, de prés, de viviers et de bois. Les religieux dépossédés, les administrateurs furent bien obligés pour sauvegarder le patrimoine de s'occuper de la gestion journalière. Le 2 août 1783, Monthiron fait part au directeur à Bruxelles, qu'il « a congédié sept domestiques et payé leurs gages avec une demi « année de gratification... n'en ayant gardé que trois : celui de « la basse-cour, le jardinier et le garde des bois et des étangs ». Le chômage persistant pendant ces années si proches de la révolution, il y a gros à parier que ces congédiés allèrent grossir les rangs des mécontents du régime.

Les étangs aussi lui donnaient du souci. Les chartreux pêchaient le poisson en octobre, vidant les viviers, de sorte qu'il suffisait de ramasser les plus gros dans la vase. Les trois domestiques restants assureront cette pêche au début de l'automne, puis seront probablement eux-mêmes congédiés (lettre du 2 août 1783). Le 11 février 1785, la vente des poissons avait rapporté 109 florins 13 sols. Les viviers subsistaient-ils tous à cette date ? On ne sait. Déjà le 23 juillet 1783, Monthiron avait proposé de ne laisser que deux étangs et de convertir les autres en prairies ou en terre de culture ce qui aurait permis de récupérer 16 bonniers de terre. Le moulin de Scheebeke lui aussi restait un sujet de préoccupation... au 3 juin 1783, l'administrateur estimait que les frais de réparation s'élevaient à 369 florins 14 pattars. Celle-ci fut-elle exécutée ? ou le moulin fut-il abandonné à sa ruine totale ? A cette date, il y avait à la basse-cour, trois chevaux dont deux de sept ans passés et un de onze ans, quatre bœufs, deux chariots et une berline. Déjà alors, le fisc touchait une part sur les ventes, soit le vingtième (5 %) plus le soixantième denier argent fort (2 % environ). Le 13 juin 1783, Monthiron s'était informé s'il ne fallait pas ajouter « les vins » à charge des acquéreurs (pratique courante sous l'Ancien-Régime, qui subsista au XIX^e siècle et qu'on appelait alors « les pots de vin »). Quand l'achat n'était pas honoré, les vins restaient acquis au vendeur.

*

**

La vente des terres et des bâtiments fut plus longue à être réalisée. Dès le 20 août 1783, il avait été décidé de les vendre

Plan
de la Chartreuse
d'Hérinnes
en 1760

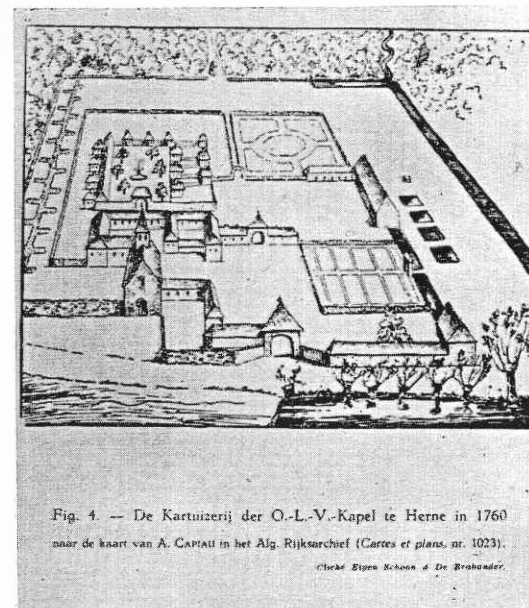
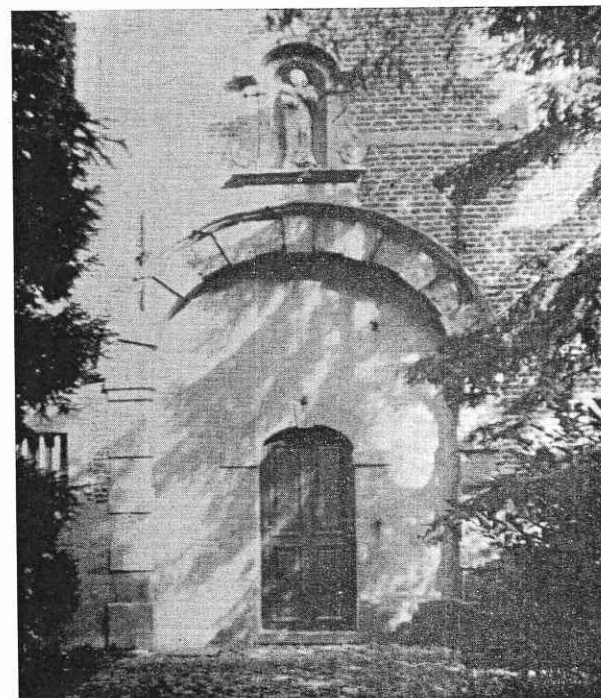


Fig. 4. — De Kartouizerij der O.-L.-V.-Kaple te Herne in 1760
naar de kaart van A. CAPPAU in het Alg. Rijksarchief (Cartes et plans, nr. 1023).
Gedrukt bij E. J. van der Schueren & Co. Brno.



Une entrée
de la
Chartreuse
d'Hérinnes
(Etat actuel)

aux enchères publiques, en vertu du décret de l'empereur Joseph II du 17 mars précédent. La vente, réalisée en trois séances des 13 et 17 octobre et du 17 novembre 1783, fut conclue pour la somme de 20.580 florins 10 sols argent courant du Brabant. S'agirait-il d'une folle enchère ? Toujours est-il que la comptabilité de Monthiron ne porte pas cette recette à son crédit (26).

De plus, cette vente ne fut confirmée par lettres patentes de l'Empereur que le 11 mars 1786, excluant la vente de l'église et d'une partie du couvent qui servirait éventuellement d'habitation à un vicaire. Les comptes de l'administrateur à partir de mars 1786 nous sont aussi conservés sans qu'il soit fait mention de cette rentrée si importante. Ce qui plus est, c'est qu'en juin de cette même année se porte en recette le produit des terres, prairies, étangs et jardin se montant à 1145 florins 10 sols. En juillet, les bois et le terres accusent une rentrée nouvelle de 1176 florins 5 sols tandis qu'en avril 1788 leurs revenus s'élevaient à 4841 florins 3 sols. A cette date, rien n'était donc vendu, malgré la proposition de Monthiron du 27 août 1785 de faire imprimer 50 affiches en flamand et 20 en français et d'insérer une annonce dans la Gazette de Bruxelles et dans celle de Gand.

Trois ans se passent sur cette proposition et ce n'est qu'en 1788 qu'une affiche présente les biens immobiliers des Chartroux :

« *Biens à vendre gisants en la paroisse d'Hérinnes.*

« L'administrateur des biens du couvent supprimé des Chartroux à Hérinnes, est autorisé à faire la vente de tous les bâtiments et terrains de l'enclos dudit couvent, pour trois différentes « expositions qui se tiendront audit couvent à Hérinnes ». (sans date) (27).

Les vendre n'était pas tout bénéfique, car ces biens étaient grevés de charges féodales nombreuses et d'hypothèques. Il fallut dresser le 24 juin 1788 « un état correctif et vérificatif des biens et charges... » ; c'est un très gros volume qu'il serait trop long d'examiner ici.

Ce serait beaucoup dire que les ventes se firent aisément. Malgré l'amour ancestral des fermiers pour la terre, ils hésitaient à se rendre acquéreurs de biens enlevés à leurs légitimes proprié-

(26) A. G. R., Archives Eccles. du Brabant, n° 20430/7.

(27) A. G. R., Archives Eccles. du Brabant, n° 20430/10.

taires. En 1791, les bois ne sont pas encore vendus car le 1^{er} novembre de cette année, on met aux enchères publiques des arbres sur pied acquis par un nommé Van Asbroek.

*
**

Comme on peut s'y attendre, le bilan de la suppression du couvent fut on ne peut plus décevant. En juin 1783, les objets d'art, vendus pour une croûte de pain, n'avaient pas suffi pour payer le viatique des religieux, leur habillement et les gratifications payées au personnel domestique, soit 2743 florins. Les frais d'administration, c'est justice à rendre, s'élevaient à la très modique somme de 2 florins, 16 sols tandis que l'entretien des bâtiments avait nécessité un débours de 47 florins. A la fin juin, le comptable avait avancé 2492 florins... mais la situation se relève au 9 juillet suivant grâce aux ventes. Il est alors redevable à la Caisse de Religion de 819 florins, 6 sols, 3 deniers.

Malheureusement les archives n'ont pas conservé la comptabilité complète de Monthiron. De juillet 1783 au mois de juin 1786, les comptes n'existent pas... puis ils reprennent jusqu'au 3 janvier 1788. Le paiement des pensions des religieux viennent les grever chaque mois d'environ 1200 florins tandis que les frais d'administration se montent chaque mois à 40 ou 47 florins.

Les 18 et 21 avril 1788, Monthiron remettait pour la première fois à la « Recette Générale » à Bruxelles, la somme de 6.200 florins tandis que le 3 novembre suivant il ajoutait encore 804 florins, 6 s. et 9 d. Bien sûr, à cette date tous les biens n'avaient pas encore été vendus, entre autres les bois, mais le bilan de l'opération n'était guère réconfortant : avoir supprimé une institution monacale fondée en 1304, qui se suffisait à elle-même, pour la somme dérisoire de 7000 florins, avec la charge de treize pensions religieuses ! (28).

*
**

(28) A. G. R., Archives Eccles. du Brabant, n° 20430/7.

Quant à l'église, dépouillée de tout son mobilier, il y eut un projet de la conserver pour y établir une succursale et le logement d'un vicaire (29).

A la suite d'une convention du 30 janvier 1784, le curé d'Hérinnes, B. Berghman, religieux de l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai, fit à cet effet une visite de l'église, de la cense et des cellules, accompagné de l'architecte-arpenateur Pinteau et probablement de Monthiron. Ce dernier note : « dans la dite église se trouve une tombe couverte d'une platte de cuivre avec l'inscription : hier is begraven Jean battar van Edinghe... ainsi que cinq autres pierres dont les inscriptions sont usées ».

L'épithaphe usée ne portait plus de date mais nous savons par ailleurs que Jean d'Enghien mourut le 3 mars 1303 et que la lame de cuivre fut fondue (30).

En 1822, on retrouva dans l'ancienne église la tombe de Pierre de Luxembourg décédé à Enghien le 25 octobre 1482 (31).

Ces projets d'établissement d'une succursale ne furent jamais réalisés... les temps n'y étant guère propices.

En avril 1788, on avait imaginé de construire un clocher pour consolider l'église (on se souviendra que la tour supportant le carillon se trouvait à plus de 13 mètres du sanctuaire) mais celle-ci fut rapidement démolie. Le curé songea aussi à ériger une école qui aurait été aménagée dans une cellule... malheureusement, sa restauration aurait entraîné une dépense de 762 florins 4 sols. Le 5 novembre 1788, on se contenta d'y remettre des vitres pour 6 florins 6 sols (32) puis tous ces rêves furent abandonnés. Vraiment, les bâtiments, sauf peut-être le quartier des hôtes qui subsistent encore de nos jours, devaient être fort vétustes.

*
**

(29) A. C. A. E., t. III, p. 206.

(30) Epitaphier d'Enghien, pp. 183 et 184 ou A. C. A. E., tome VII, p. 451.

(31) La Fabrique de l'Eglise Saint-Nicolas d'Enghien acquit en 1785, nous l'avons déjà noté, pour réparer le chœur de cette église, 850 carreaux en pierre de Namur provenant de l'ancienne Chartreuse, remplacés en 1822 par un pavement de marbre provenant du réfectoire de l'abbaye de Ninove qui fit place en 1964 à un nouveau pavement. (Guide d'Enghien par E. Matthieu).

(32) A. G. R., Arch. Eccl. du Brabant, n° 20430/10.

Cependant, les religieux n'avaient pas perdu tout espoir de rentrer dans leur domaine. Le 24 mars 1794, à la veille du retour des français, ils écrivaient cette lettre au souverain autrichien, François I :

« A sa Majesté l'Empereur et Roi,

« Remontrent très humblement les religieux de la Chartreuse « de Hérinnes-lez-Enghien, supprimée illégalement... que votre « majesté ayant daigné consentir au rétablissement des couvents, « les remontrants désirent participer aux effets de ces dispositions « bienfaisantes. A cette fin, les remontrants se sont capitulaire-
« ment assemblés et ont rédigé l'acte ci-joint de leur résolution « capitulaire »... etc. Les chartreux ajoutent qu'ils renoncent à réclamer des dommages et acceptent les ventes déjà faites... ce qui fait supposer que les terres n'avaient pas été toutes vendues à cette date. Nous ignorons si l'Empereur reçut jamais cette missive, mais ce qui est certain, c'est qu'il fut, par la victoire française de Fleurus, bien incapable d'y donner suite. Cette supplique était signée par frère Bruno Le Comte, le plus vieux religieux et par les frères Andreas Loons et Hugues Tomboy, le diacre ordonné prêtre à Cambrai en 1783. Les chartreux, parmi tant de mécomptes et de ruines restaient fidèles à leur idéal religieux et ce n'était certainement pas sans mérites (33).

*
**

Encore en 1801, l'ombre des chartreux continuait à tourmenter la conscience des acquéreurs de leurs biens (34). On a conservé cinq copies de testaments datées du 23 mars au 1^{er} avril 1801, deux en flamand, trois en français, rédigés sans doute par

(33) A. G. R., Arch. Eccl. du Brabant, n° 30430/11 : Copie.

(34) Dans une lettre pastorale du 24 sept. 1793, sous la restauration autrichienne, l'archevêque de Malines, le cardinal de Franckenberg, rappela aux acquéreurs de biens aliénés sous Joseph II l'obligation de les restituer. En effet, depuis la révolution brabançonne, la suppression des couvents avait été déclarée illégale. Pourtant, on ne parlait pas encore de « biens noirs ».

le curé d'Hérinnes, B. Berghman. On peut les résumer comme ceci : 1° l'acquéreur tient pour nulle l'acquisition qu'il a faite.

2° Il exprime un regret sincère d'en avoir fait une si coupable.

3° Il s'engage d'exiger de ses héritiers la remise des biens aux légitimes propriétaires.

Le premier testament en flamand porte les signatures du testateur Ma de Ro et de trois témoins : Guillelmus van Eeckhoudt, B. Berghmans, pastor in Herinne et J.-B. Janssens, vicepastor.

Le second, en flamand, est de Anna-M. Sermeus avec les signatures des témoins : Franciscus Poelaert, Peeter Cosyn et Joannes-baptist Cosyn.

Un autre en français ne porte que la griffe de Nicolas Croes tandis que les noms des témoins ont disparu.

Un autre encore est signé le 23 mars 1801 par Marie-Catherine Gilbert et porte les noms de deux témoins : Petrus J. Ravets et Joannes Franc. Ravets (35).

Bientôt, fort heureusement pour ces consciences timorées... et pour les héritiers, le concordat de 1802, viendra apaiser les derniers scrupules. La vie de l'antique Chartreuse d'Hérinnes s'achève, on peut le croire, d'une manière définitive : la page est tournée et un nouveau régime s'établit.

*
**

La fin de cette institution est décevante. Elle ferait douter de la raison ! Comme les enfants qui bâtissent sur le sable, ainsi font les hommes : « il est un temps pour construire et un temps pour détruire ! » La ruine de la chartreuse, au prix de mille peines, sans profit pour personne est, comme beaucoup d'histoires humaines, une histoire de sourds, d'aveugles ou de fous. Sans doute fera-t-on mille fois mieux aujourd'hui, alors que l'énergie atomique est mise en « conserve » en vue d'une prochaine fin du

(35) A. G. R., Arch. Eccl. du Brabant, n° 20430/12.

monde. Ainsi passent les empires et les civilisations. L'homme est bien petit ! Dieu seul est grand ! (36)

Abbé H. TEMPERMAN.

ADDENDA.

Une affiche imprimée.

Au couvent supprimé
des
à

On fait savoir que les ornements, linges et effets de la première classe des couvents supprimés, sont exposés à des hausses et offres privées auxquelles on n'admettra que des Curés et Régents d'Eglises Cathédrales, Collégiales, Paroissiales, de chapelles publiques, tant de ville que de la campagne ; ainsi que des supérieurs de maisons religieuses, de Communautés Régulières et de Congrégations, à l'exclusion de toute personne Laïque et même Ecclésiastique privée. (37)

(36) Les intentions de Joseph II étaient pures et nous n'avons pas le désir d'accabler davantage sa mémoire. Par la suppression des abbayes et couvents, il voulait réorganiser et enrichir les paroisses. Il échoua car le pays n'était pas préparé à ces réformes.

((37) A. G. R., Caisse de Religion, n° 58.

BIBLIOGRAPHIE.

SOURCES MANUSCRITES.

Arch. Gén. du Royaume et Bibl. Royale.

Caisse de Religion : n°s 53, 58, 65, 70, 106, 107, 202, 411 et 412.

Conseil de Gouvern. Génér. : Administration des couvents supprimés : n°s 1517, 1518, 1539-42, 1571-4, 1577-87, 1630.

Arch. Ecclés. du Brabant : n°s 20430/7, 20430/8, 20430/10, 20430/11.

Plans manuscrits :

n° 1023. Carte figurative des terres, étangs, etc. appartenant aux Chartreux d'Hérinnes et sis dans la même commune. Dressée par le géomètre Adrien Capiou en 1760. (85 cms. × 67).

n° 1024. Caertboek competerende aan het clooster der Chartroesen tot Herne. Cartes avec explication des biens situés à Hérinnes, Ninove, Pollaere et Vollezele, dressées par le géomètre A. Spanghe 1760. (55 cms. × 37).

Archives du Cercle Archéologique d'Enghien.

1°) *Quatre cahiers attachés sommairement* (31,5 cms. × 20).

Première partie de 18 folios, signée par A. Pépin et intitulée : Inventaire des meubles et effets quelconques du Monastère et Eglise des Chartreux à Hérinnes-lez-Enghien fait par Jean-Bapt. Resquaille et Joseph Colmant tous deux hommes de fief, faisant fonctions de notaire au pays de Hainau, commencé sous la direction de Monsieur le conseiller en cas de Sa Majesté (sans date mais probablement du début de l'année 1783).

Deuxième partie de 13 folios écrits et signés par A. Pépin : Catalogue des livres qui ont paru de considération, aux Pères de la Chartreuse de Notre-Dame à Hérinnes-les-Enghien. (Rem. qu'aucun manuscrit ne figure dans ce recueil. Ceux qui se trouvent à la Bibl. Royale ont donc été aliénés avant la suppression de ce couvent).

2°) Comptes par Monthiron des recettes et dépenses effectuées par lui lors de la liquidation de la chartreuse.

Bibliothèque de la ville de Mons.

Chronique de la Chapelle N. Dame à Enghien : n° 630. C'est une copie manuscrite du XVII^e s. de la Chronique d'A. Beeltsens.

SOURCES IMPRIMÉES.

A. C. A. *Enghien*. T. III, p. 206 : Une succursale en l'église, des chartreux.
T. VI, p. 27 : notes sur quelques manuscrits qui ont appartenu à la
chartreuse, par le R. P. J. Van den Gheyn, bollandiste.

Chronique de la Chartreuse d'Hérinnes, d'Arnold Beeltsens et Jean Am-
monius, publiée par le R. P. Edmond Lamalle, S. J., Louvain, 1932.

G. de Schepper : La réorganisation des paroisses et la suppression des
couvents dans les Pays-Bas Autrichiens sous le règne de Joseph II.
Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1942.



**DE QUELQUES FRAGMENTS
D'UN COMPTE
DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS**

1403-1404



Yves DELANNOY.